



OUEST  
INDUSTRIES  
CRÉATIVES

Recherche,  
Formation  
& Innovation  
en Pays de la Loire

---

# Appel à candidatures

# Stratégie internationale OIC

## Post-docs & Mobilités

### - 2<sup>ème</sup> vague -

---

## CAHIER DES CHARGES

Date de lancement : **03/04/2020**

Dépôt des candidatures **au fil de l'eau jusqu'au 31/12/2020**

Recrutement des post-doctorants avant le **31/08/2021** et fin des contrats avant le **31/12/2022**

Fin des mobilités avant le **15/07/2021**

Cet appel soutient le développement de collaborations dans le cadre de la stratégie internationale du programme Ouest Industries Créatives, avec les laboratoires et les établissements partenaires ci-dessous :

- **Dublin** : Trinity College > Chaire V-SENSE
- **Séoul** : Hanyang University > Imagine Lab, Department of Arts & Technology, Graduate School of Technology and Innovation Management
- **Helsinki** : Aalto University > Aalto Experience Platform, Institut Sotera et Department of Media
- **Austin** : Université du Texas à Austin (Butler School of Music & LBJ School of Public Affairs) et Saint Edwards University (Marketing, Communication & Visual Studies Departments)
- **Montréal** : Université de Montréal (laboratoires d'architecture, art et design, dont Hybridlab) et son établissement affilié HEC Montréal (Tech3lab et Pôle Mosaic) et ETS/Quartier de l'Innovation

Les financements accordés visent :

- le **recrutement de post-doctorants** dans les laboratoires régionaux membres du programme OIC
- le **soutien à la mobilité sortante de courte durée** des enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants et post-doctorants ligériens
- le **soutien à l'accueil**, dans les établissements ligériens, d'enseignants-chercheurs des établissements partenaires internationaux **pour des séjours de longue durée (2 à 5 mois)**.

Contacts : Toute question est à adresser à [rfoic\\_bureau\\_international@univ-nantes.fr](mailto:rfoic_bureau_international@univ-nantes.fr)  
[www.ouestindustriescreatives.fr](http://www.ouestindustriescreatives.fr)

Ouest Industries Créatives est  
un programme :



Porté par



Co-animé avec



En partenariat avec



<b>CONTEXTE</b>	<b>2</b>
OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC)	2
L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION	3
STRATÉGIE INTERNATIONALE DU PROGRAMME OIC	3
<b>OBJECTIFS DE L'APPEL</b>	<b>5</b>
<b>PÉRIMÈTRE THÉMATIQUE</b>	<b>7</b>
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>8</b>
<b>CRITÈRES DE SÉLECTION</b>	<b>8</b>
<b>PROCÉDURE</b>	<b>9</b>
<b>MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES</b>	<b>10</b>

## CONTEXTE

### OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC)

Programme de recherche - formation - innovation en Pays de la Loire, **Ouest Industries Créatives développe un pôle d'excellence régional de rayonnement européen sur la conception et l'évaluation scientifique de l'expérience usager**. Portée par l'Université de Nantes et co-animée avec l'École de design Nantes Atlantique, cette démarche collective de 14 partenaires<sup>1</sup> reçoit notamment le soutien de la Région Pays de la Loire et du FEDER.

**OIC développe et valorise l'expertise régionale sur deux champs :**

- **la conception de nouveaux produits, services, espaces ou dispositifs** pensés comme des expériences globales pleinement adaptées aux usagers ;
- **l'évaluation scientifique de l'expérience**, qui permet d'apprécier le vécu subjectif des usagers.

**Le programme fédère pour cela les compétences ligériennes en recherche, formation et innovation, avec une approche interdisciplinaire** entre sciences du numérique, sciences humaines et sociales et disciplines de création (art, design, architecture). La démarche représente près d'une centaine de chercheurs et 8000 étudiants en Pays de la Loire.

**Interface entre recherche, formation et innovation, OIC a pour vocation de faire émerger, consolider et internationaliser :**

- des projets de recherche à fort potentiel de visibilité scientifique et d'impact socio-économique, créant de nouveaux outils et méthodes sur l'expérience usager ;
- des formations et des actions pédagogiques développant des compétences hybrides en ingénierie, économie et création, pour répondre aux besoins d'innovation des acteurs du territoire ;
- des expérimentations qui permettent de valider ou de mettre en échec des hypothèses (scénarios d'usages) de nouvelles expériences, pour la recherche ou l'innovation ;
- toute action collective aux interfaces entre recherche, formation et innovation, notamment des projets collaboratifs de recherche et d'innovation, des challenges étudiants tournés vers l'expérimentation, etc.

---

<sup>1</sup> **Collectivités et agences de soutien à l'innovation** : Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, Nantes Métropole, Région Pays de la Loire, Le Mans Créapolis, SAMOA – Creative Factory ;

**Acteurs académiques** : Université d'Angers, Université du Maine, Université de Nantes, L'Alliance (Centrale Nantes, Audencia Business School et SciencesCom), L'École de design Nantes Atlantique, ENSA Nantes, ESAD-TALM ;

**Acteurs de la création et de la diffusion** : Stereolux.

A travers son action sur l'expérience, OIC contribue à la structuration des filières des industries créatives (Économie culturelle, patrimoine, tourisme - Médias, image, transmédia - Espace, paysage, modes de vie). Il les mobilise également au service d'autres secteurs : Santé, bien-être, mieux-vivre - Ville intelligente et créative - Industrie du futur.

## L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION

La question de l'expérience, qu'il s'agisse d'un service, d'un produit, d'un parcours de visite ou d'un espace, est au cœur des enjeux d'innovation dans de nombreux domaines.

### Création et Expérience

Artistes et créatifs sont des médiateurs qui savent faire dialoguer forme, sens, dispositif et contenus pour concevoir des expériences originales et globales. Alors que les grands défis contemporains nécessitent des approches systémiques et disruptives, ils sont désormais sollicités par d'autres secteurs pour participer à leurs dynamiques de transformation : tourisme, santé, industrie, service public... De nouvelles synergies émergent entre création, numérique, économie et expertise de l'utilisateur, qu'il s'agit d'accompagner : aider les créatifs à s'approprier les nouveaux outils numériques et les enjeux économiques et les scientifiques et ingénieurs à mieux appréhender la créativité et les approches pluridisciplinaires.

### Évaluation et Valorisation de l'Expérience

Comprendre, maîtriser et quantifier l'Expérience relève d'enjeux pluridisciplinaires :

- la subjectivité (ou la qualité) de l'expérience : Comment manier le concept d'expérience qui fait appel à de la subjectivité ? Comment le modéliser, le formaliser, le quantifier ? Comment intégrer la subjectivité dans l'innovation et la conception de produits, services, espaces, etc. ? ;
- l'implication des usagers dans la conception de l'expérience : quels outils et méthodes (ex. démarche de co-design) ? Comment analyser et prendre en compte la dimension imaginaire et les représentations comme moteurs de l'expérience ? ;
- la valorisation de l'expérience et l'économie de l'expérience sont des sujets d'intérêt majeur pour l'innovation, face à une nécessité de différenciation croissante.

### “Expérience” et “Numérique”

Les outils numériques contribuent à la création de nouvelles expériences. L'expérience numérique ouvre des champs de réflexion sur les dimensions techniques, créatives, économiques, imaginaires et psychologiques et la manière dont elles s'articulent. En particulier, OIC explore la relation entre dimensions physique et virtuelle (à titre d'exemple, les réalités virtuelle, augmentée, mixte sont un pont entre dimension physique et virtuelle). En situation d'immersion virtuelle, se pose toujours la question du corps car l'expérience est vécue physiquement.

D'autre part, les outils numériques sont vecteurs d'une meilleure compréhension de l'expérience. Ils permettent notamment d'éclairer les scientifiques sur le vécu sensible de l'utilisateur, par le biais de capteurs et d'algorithmes qui analysent les données recueillies. De nouvelles méthodes sont élaborées, au croisement des sciences humaines et sociales et des sciences du numérique, pour accompagner le développement de ces outils.

## STRATÉGIE INTERNATIONALE DU PROGRAMME OIC

Le programme Ouest Industries Créatives prévoit le développement de 5 partenariats stratégiques à l'international, avec des universités, laboratoires ou réseaux reconnus sur la thématique de l'expérience. Ces partenariats doivent permettre de renforcer l'internationalisation et la visibilité des acteurs ligériens mais aussi de contribuer aux synergies entre recherche, formation et innovation.

## Objectifs de la stratégie internationale

- Développer le rayonnement scientifique des Pays de la Loire sur la thématique de l'expérience, par l'augmentation des projets de recherche internationaux (et des réponses aux appels à projets internationaux), par l'organisation d'événements scientifiques internationaux en Pays de la Loire ou dans les pays des établissements partenaires ;
- Internationaliser les formations ligériennes par le développement des doubles cursus/diplômes et des (et des réponses à des appels Erasmus+ notamment des Alliances de la connaissance) ;
- Développer les croisements R-F-I à l'international : inspiration et partage des meilleures pratiques internationales, ouverture à des marchés étrangers pour les entreprises et développement de collaborations avec des industriels étrangers.

## Partenariats stratégiques

Les 5 partenariats ont été définis collectivement, grâce aux travaux d'un groupe de travail régional et de la Commission International du Bureau exécutif OIC. Des missions de prospection collectives organisées en 2017 et 2018 ont également contribué à la stratégie.

Cette phase a permis de dégager 5 partenariats :

- avec des initiatives inspirantes pionnières dans la recherche sur l'expérience, la structuration de l'interdisciplinarité et les approches sciences-création-technologie ;
- avec des universités intégrant fortement l'industrie et favorisant l'entrepreneuriat ;
- avec des acteurs ouverts à une réciprocité d'actions et de moyens.

---

**Dublin** : [Trinity College](#) > [Chaire V-SENSE](#)

**Séoul** : [Hanyang University](#) > [Imagine Lab](#), [Department of Arts & Technology](#), [Graduate School of Technology and Innovation Management](#)

**Helsinki** : [Aalto University](#) > [Aalto Experience Platform](#), [Institut Sotera](#) et [Department of Media](#)

**Austin** : [Université du Texas à Austin](#) ([Butler School of Music](#) & [LBJ School of Public Affairs](#)) et [Saint Edwards University](#) ([Marketing](#), [Communication](#) & [Visual Studies](#) Departments)

**Montréal** : [Université de Montréal](#) ([laboratoires d'architecture, art et design](#), dont [Hybridlab](#)) et son établissement affilié [HEC Montréal](#) ([Tech3lab](#) et [Pôle Mosaïc](#)) et [ETS/Quartier de l'Innovation](#)

---

**Pour chaque partenariat, une stratégie collective a donc été élaborée et validée en Comité de pilotage. Elle figure en annexe du présent document.** Des financements OIC seront mobilisés jusqu'en 2022 pour la réalisation de cette feuille de route, dans un esprit de co-financement avec les partenaires régionaux et internationaux.

# OBJECTIFS DE L'APPEL

Cet appel à candidatures est l'un des outils permettant la mise en œuvre de la stratégie internationale Ouest Industries Créatives. Il s'adresse exclusivement aux enseignants et enseignants-chercheurs des établissements membres du programme (cf. [Bénéficiaires](#)) et vise à soutenir la réalisation des objectifs et des actions décrits précisément dans la stratégie internationale.

Seront seulement soutenus des projets s'inscrivant :

- dans le périmètre scientifique du programme OIC (cf. [Périmètre thématique](#)) ;
- dans l'un des objectifs et l'une des actions de la stratégie internationale en annexe.

Trois types de financements sont disponibles :

## 1. Recrutement de post-doctorants

L'appel vise, à travers le financement de contrats de post-doctorat, le soutien à des projets de recherche qui auront convaincu de leur capacité à produire et publier des connaissances scientifiques nouvelles et fortement visibles au niveau international sur le périmètre thématique du programme OIC. Ils auront également démontré leur capacité potentielle à consolider le(s) partenariat(s) de la stratégie internationale et à faire effet-levier pour le développement de projets ultérieurs.

Trois cas de figure sont possibles :

- **Recrutement**, dans un laboratoire membre du programme OIC, d'un post-doctorant (de nationalité française ou étrangère) ayant réalisé un doctorat ou un post-doctorat dans l'un des laboratoires partenaires de la stratégie internationale. Le contrat est financé à 100 % par OIC.
- **Recrutement conjoint** d'un post-doctorant (de nationalité française ou étrangère) par un laboratoire membre du programme OIC et un laboratoire partenaire de la stratégie internationale. Dans ce cas, le post-doctorat sera nécessairement co-encadré et la personne recrutée aura une présence alternée dans les deux laboratoires. Le salaire sera idéalement co-financé par OIC et par le partenaire international, au prorata du temps de présence dans chaque laboratoire.
- **Accueil**, dans un laboratoire membre du programme OIC, d'une mobilité longue d'un post-doctorant (de nationalité française ou étrangère) déjà recruté dans un laboratoire partenaire de la stratégie internationale. Dans ce cas, le post-doctorat sera nécessairement co-encadré. Le salaire du post-doctorant correspondant à la période de mobilité sera financé à 100 % par OIC.

Autres conditions :

- Financement du salaire du post-doctorant pour 6 à 24 mois, selon les grilles de rémunération de l'Université de Nantes (coût chargé 23k€ pour 6 mois, 46k pour 12 mois, 92k€ pour 24 mois) ;
- Recrutement du post-doctorant avant le 31/08/2021 et fin du contrat avant le 31/12/2022 ;
- Gestion du contrat et recrutement par l'Université de Nantes, pour le compte de l'établissement porteur du projet, avec convention d'accueil ;
- Co-financement des partenaires régionaux et internationaux apprécié pour la prise en charge des frais d'environnement du projet : mobilité, petit équipement, etc.

2. **Mobilité courte (< 2 semaines) sortante des enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants et post-doctorants d'un établissement membre du programme OIC<sup>2</sup>**, pour le montage d'actions avec les partenaires de la stratégie internationale.

Conditions :

- Le déplacement doit avoir, à court ou moyen terme, l'un des objectifs suivants : montage et développement d'un projet de recherche conjoint, candidature conjointe à un appel à projets international, montage d'un double diplôme/cursus, organisation conjointe, en Pays de la Loire ou à l'international, d'une école thématique à vocation de recherche ou de formation, d'événements scientifiques ou dédiés à l'innovation d'envergure internationale<sup>3</sup> ;
- Fin de la mobilité avant le 15/07/2021 ;
- Prise en charge des frais de déplacement et de séjour, selon la grille des montants maximum par destination indiquée dans les [Dépenses éligibles](#) ;
- Versement des fonds à un seul établissement gestionnaire, qui prendra en charge la gestion administrative et financière et l'organisation du déplacement.

3. **Mobilité longue entrante (séjours de professeurs invités de 2 à 5 mois maximum, fractionnables sur 12 mois) d'enseignants-chercheurs étrangers issus d'un des établissements partenaires de la stratégie internationale, accueillis dans un établissement membre du programme OIC<sup>2</sup>.**

Conditions :

- Le séjour doit avoir, à court ou moyen terme, l'un des objectifs suivants : montage et développement d'un projet de recherche conjoint, candidature conjointe à un appel à projets international, montage d'un double diplôme/cursus, organisation conjointe, en Pays de la Loire ou à l'international, d'une école thématique à vocation de recherche ou de formation, d'événements scientifiques ou dédiés à l'innovation d'envergure internationale<sup>3</sup> ;
- Séjours de 2 à 5 mois, fractionnables sur une période maximale de 12 mois ;
- Fin de la mobilité avant le 15/07/2021 ;
- Prise en charge d'un aller-retour entre l'établissement de provenance et l'établissement d'accueil, sur la base des coûts réels de transport ;
- Prise en charge des frais de séjour (hébergement, restauration, transport sur place) selon un forfait journalier de 130€, conformément aux règles d'accueil des professeurs invités de l'Université de Nantes ;
- Gestion administrative et financière de la mission par l'Université de Nantes (programme OIC) ;
- Versement du forfait journalier à l'issue de la mission.

---

<sup>2</sup> La mobilité sortante d'enseignants, enseignants-chercheurs et doctorants relevant d'autres établissements d'enseignement supérieur des Pays de la Loire peut également être prise en charge dans le cadre de projets ou d'actions portées par un établissement membre.

<sup>3</sup> Le programme Ouest Industries Créatives peut d'autre part octroyer un financement spécifique pour l'organisation d'événements internationaux dans le cadre de la stratégie, en Pays de la Loire ou à l'international. Pour plus d'informations, contacter la Commission International du programme OIC : [rfioic\\_bureau\\_international@univ-nantes.fr](mailto:rfioic_bureau_international@univ-nantes.fr)

# PÉRIMÈTRE THÉMATIQUE

## Recherche

### o AXE 1 : Recherche fondamentale sur les méthodes d'évaluation de l'expérience

Il s'agit ici de renforcer les compétences méthodologiques et scientifiques sur l'analyse de l'expérience et les modèles économiques liés. Des ressources sont produites pour concevoir et évaluer l'expérience, sur ces deux champs :

1. Analyse de la qualité d'expérience ;
2. Mutations des modèles économiques (culture, médias, patrimoine), économie de l'expérience et mesure de la valeur (impact sur l'attractivité du territoire, quantification).

### o AXE 2 : Recherche appliquée hybride sciences-crédation dans le champ de la conception/crédation d'expériences

OIC vise, à travers cet axe, à tester et faire la preuve d'une recherche hybridant les méthodes entre création (art, design, architecture) et sciences (STIC, SHS), comme approche innovante de problématiques de terrain.

Les projets explorent de nouveaux savoir-faire, outils, modèles économiques et usages dans la conception d'expériences pour l'industrie et les collectivités territoriales (produits, espaces, services, dispositifs).

Exemples de sujets :

- Innovation méthodologique et savoirs émergents
- Design de service
- Design d'expérience dans le champ du numérique
- Méthodes de co-production d'objets et de services entre technologues, designers et artistes et SHS
- etc.

## Formation

L'importance de la notion d'expérience pour l'innovation et le développement économique des entreprises justifie d'accompagner la montée en puissance des acteurs académiques régionaux par une politique de formation qui puisse répondre aux besoins du territoire.

Or, la conception d'expériences adaptées à l'utilisateur repose sur la capacité à comprendre et articuler des enjeux variés, qu'ils soient techniques, économiques, esthétiques ou encore économiques. L'acquisition de compétences interdisciplinaires est donc une clef de la formation de ces futurs professionnels de l'expérience, leur montée en compétence imposant une coopération entre établissements et champs disciplinaires.

Pour cela, le volet formation du RFI OIC vise à intensifier les programmes interdisciplinaires croisant les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur et les disciplines de création, sur le périmètre thématique présenté en introduction :

- Création et Expérience
- Évaluation et Valorisation de l'Expérience
- Expérience et Numérique

# BÉNÉFICIAIRES

**Tous les projets et toutes les demandes doivent être portés et déposés par un enseignant ou enseignant-chercheur d'un établissement membre du programme OIC** (équipes de recherche des Universités d'Angers, du Mans, de Nantes et de L'Alliance, de l'École de design Nantes Atlantique et de l'ESAD-TALM).

Outre les partenaires de la stratégie internationale, il est possible d'inclure dans les projets d'autres partenaires académiques et non académiques, régionaux ou extra-régionaux.

La mobilité sortante d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de doctorants et post-doctorants relevant d'autres établissements d'enseignement supérieur des Pays de la Loire peut être prise en charge dans le cadre de projets ou d'actions portés par un établissement membre du programme OIC. Dans ce cas, la prise en charge des dépenses sera réalisée par l'établissement gestionnaire de la subvention.

Les partenaires académiques extra-régionaux et les partenaires non-académiques ne pourront bénéficier d'un soutien financier.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Adéquation du projet avec les objectifs et les modalités prévus dans le cahier des charges ;
- Adéquation du projet avec les objectifs et les actions de la stratégie internationale OIC ;
- Capacité du projet à renforcer la coopération d'un laboratoire ligérien avec un laboratoire partenaire de la stratégie internationale OIC ;
- Adéquation avec le périmètre thématique Recherche ou Formation du programme OIC.

### **Critères supplémentaires pour les mobilités longues entrantes (séjours de professeurs invités) :**

- Potentiel des futurs projets amorcés grâce au séjour : excellence scientifique et originalité des sujets de recherche, impact attendu en termes de visibilité et de rayonnement académique international, possibilités de transfert des résultats, etc. ;
- *Curriculum vitae* du ou des candidats identifiés ;
- Cofinancement du projet par les partenaires régionaux et internationaux (prise en charge de frais de transport ou de participation à un colloque, d'un séjour de professeur invités, etc.).

### **Critères supplémentaires pour les post-doctorats internationaux :**

- Excellence scientifique du projet et de l'équipe ;
- Caractère original et novateur du projet par rapport à l'état de l'art ;
- Pertinence et complémentarité du consortium (chacun ayant son propre objet de recherche, bien articulé avec l'ensemble) ;
- Impact attendu en termes de visibilité et de rayonnement académique international ;
- *Curriculum vitae* du ou des candidats identifiés ;
- Potentiel de transfert des résultats de recherche vers les acteurs socio-économiques ;
- S'il y a lieu, excellence du projet et de l'équipe encadrante dans la discipline de création ;
- Cofinancement du projet par les partenaires régionaux et internationaux.

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations demandées, d'ordre scientifique, administratif et financier.

# PROCÉDURE

Les candidatures sont traitées au fil de l'eau, jusqu'à épuisement des fonds (400k€ pour les post-doctorats et les séjours de professeurs invités, 140k€ pour les mobilités sortantes et entrantes), selon le calendrier suivant :

<b>1. Dépôt du dossier</b>	<b>Au fil de l'eau, du 03/04/2020 au 31/12/2020</b>
<b>2a. Pour les post-doctorats : évaluation scientifique du dossier par un jury d'experts extérieur à la région, suivie par une décision du Bureau exécutif du programme OIC</b>	Notification d'attribution dans un délai de 2 mois maximum
<b>2b. Pour les mobilités : évaluation par le Bureau exécutif du programme OIC</b>	Notification d'attribution dans un délai de 4 à 6 semaines

## Précisions sur le dépôt de dossier :

- Pour les post-doctorats et les mobilités longues entrantes (séjours de professeur invité), l'identification d'un ou plusieurs candidats est nécessaire pour le dépôt du dossier, leurs CV devant être joints à la candidature.
- Les dossiers seront déposés par les coordinateur.trice.s scientifiques des projets, adressés en un seul fichier de format PDF d'une taille maximale de 5 Mo, à l'adresse suivante : [rfioic\\_bureau\\_international@univ-nantes.fr](mailto:rfioic_bureau_international@univ-nantes.fr). L'une des trois trames sera utilisée :  
*RFIOIC\_AAPInternational\_DossierCandidature\_PostDoc.docx* ou  
*RFIOIC\_AAPInternational\_DossierCandidature\_MobilitésEntrantes.docx* ou  
*RFIOIC\_AAPInternational\_DossierCandidature\_MobilitésSortantes.docx*
- Les demandes de post-doctorat doivent être accompagnées du budget et des avis des directeurs de laboratoires ou d'établissements concernés. Les demandes de mobilité doivent être visées par les directeurs de laboratoires ou d'établissements concernés.

## Précisions sur l'évaluation des dossiers :

- Pour les post-doctorats, les demandes sont évaluées par des experts scientifiques extérieurs à la région Pays de la Loire et sont instruits par le Bureau exécutif du programme OIC (Commissions International et Recherche). Une audition des candidats pourra être organisée.
- Pour les mobilités, les dossiers sont évalués par le Bureau exécutif du programme OIC (Commissions International et Recherche)

Les Commissions International et Recherche sont composées de :

**Patrick Le Callet**, enseignant-chercheur Université de Nantes, co-directeur scientifique OIC

**Frédéric Degouzon**, directeur stratégie, recherche & développement à L'École de design Nantes Atlantique, co-directeur scientifique OIC

**Jean-François Petiot**, enseignant-chercheur Centrale de Nantes, référent Recherche/expérimentation OIC

**Marie-Haude Caraës**, directrice TALM Angers, référente Recherche/expérimentation OIC

**Marieke Zeegers**, Cheffe de projets Développement international à la SAMOA, référente Recherche/expérimentation OIC

**Lucile Colombain**, directrice opérationnelle OIC

# MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

## Gestion administrative et financière :

- Pour les post-doctorats, en raison de la mobilisation de fonds FEDER pour cette action, le recrutement sera réalisé par l'Université de Nantes, qui assure la gestion administrative et financière du programme OIC. Une convention d'accueil sera ensuite établie entre l'Université de Nantes et l'établissement tutelle du laboratoire ligérien porteur du projet. Les recrutements devront être réalisés dans les 6 mois suivant la notification d'attribution, sous peine d'annulation des subventions correspondantes. Les dépenses liées à l'accueil des post-doctorants seront à la charge des établissements d'accueil.
- Pour les mobilités sortantes, la subvention sera attribuée à un établissement unique qui prendra en charge la gestion administrative et financière du projet et l'organisation des déplacements de toutes les personnes concernées, qu'elles soient ou non de leur établissement. Les mobilités devront être effectuées dans les 6 mois suivant la notification d'attribution, sous peine d'annulation des subventions correspondantes. Les subventions seront versées dans un délai de 2 mois suivant la signature de la convention (hors vacances scolaires). Les modalités exactes de versement seront précisées dans la convention de financement.
- Pour les mobilités entrantes, en raison de la mobilisation de fonds FEDER pour cette action, la gestion administrative et financière sera prise en charge par l'Université de Nantes. L'achat des billets d'avion est également assurée par l'Université de Nantes. Les mobilités devront être effectuées dans les 6 mois suivant la notification d'attribution, sous peine d'annulation des subventions correspondantes. Le versement du forfait journalier à l'enseignant-chercheur étranger sera effectué par l'Université de Nantes à l'issue de chaque mission.

## Dépenses éligibles :

Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Pour les post-doctorats : les salaires et charges sociales des post-doctorants, pour une rémunération mensuelle à temps-plein d'environ 2 130€ nets, correspondant à un coût employeur d'environ 3 735€ (selon la grille de salaires de l'Université de Nantes, hors frais de transport domicile/travail, qui seront également pris en charge) ;
- Pour les mobilités courtes sortantes (maximum 15 jours : jours ouvrés et weekends inclus) :
  - > Les frais de mission, de déplacement, de séjour engagés par l'établissement gestionnaire du projet pour ses enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants ou post-doctorants mais aussi ceux d'autres établissements d'enseignement supérieur ligériens (*cf.* section [Bénéficiaires](#)), selon les modalités suivantes :
  - > Les frais de séjour (hébergement, restauration, transport sur place) sont éligibles sur la base des frais réels, plafonnés au per diem donné par les barèmes de la Direction des finances publiques<sup>4</sup> (*cf.* tableau ci-dessous) ;
  - > Les frais de transport aller et retour entre la ville de départ et la ville de destination sont pris en charge à hauteur d'un montant maximum par destination.

---

<sup>4</sup> [https://www.economie.gouv.fr/dgfp/mission\\_taux\\_chancellerie/frais\\_resultat/KR](https://www.economie.gouv.fr/dgfp/mission_taux_chancellerie/frais_resultat/KR)

	Montant max Billet d'avion	Forfait journalier
AUSTIN	1100	320 \$US
MONTRÉAL	700	260 \$CA
SÉOUL	1000	185 \$US
DUBLIN	400	190 €
HELSINKI	600	220 €

- Pour les mobilités longues entrantes (maximum 5 mois : jours ouvrés et weekends inclus) :
  - > Les frais de déplacement sont directement pris en charge par l'Université de Nantes, à concurrence d'un aller-retour entre l'établissement de provenance et l'établissement d'accueil, sur la base des coûts réels de transport ;
  - > Prise en charge des frais de séjour (hébergement, restauration, transport sur place) selon un forfait journalier de 130€, conformément aux règles d'accueil des professeurs invités de l'Université de Nantes. Ces frais sont avancés par le bénéficiaire avant remboursement à l'issue de la mission.

#### **Accord de consortium :**

Pour les post-doctorats, il est recommandé aux partenaires des projets lauréats de conclure un accord de consortium précisant notamment :

- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la valorisation des résultats du projet.

#### **Suivi et évaluation :**

Le coordinateur du projet s'engage à transmettre plusieurs documents au programme OIC, dont a minima :

- Pour les post-doctorats : un résumé « grand public » en français et en anglais, dans les 15 jours suivant la notification de sélection du projet ;
- Pour les post-doctorats et les mobilités : un rapport final (5 à 10 pages) accompagné du visa du directeur de chaque laboratoire impliqué, au terme du projet ou de la mission, dans un délai d'un mois. Il devra être accompagné des pièces justificatives de dépenses.

Les modalités exactes de suivi et de communication seront précisées dans la notification d'attribution ou dans la convention de financement.